



16ème législature

Question N° : 2443	De Mme Hélène Laporte (Rassemblement National - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie		Ministère attributaire > Biodiversité
Rubrique > biodiversité	Tête d'analyse >Prolifération du silure et conséquences pour la biodiversité	Analyse > Prolifération du silure et conséquences pour la biodiversité.
Question publiée au JO le : 25/10/2022 Réponse publiée au JO le : 26/09/2023 page : 8510 Date de changement d'attribution : 21/07/2023		

Texte de la question

Mme Hélène Laporte alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur les conséquences pour la biodiversité de la prolifération du silure. Introduit pour la première fois en France en 1956, le silure glane a colonisé la quasi-totalité des bassins hydrographiques français en l'espace de quelques décennies. Présent en 2007 dans la Garonne uniquement en amont de l'embouchure du Tarn et en aval de celle du Dropt, le silure a depuis étendu sa présence sur toute la longueur du fleuve et ses dégâts sur la faune aquatique sont déjà constatables par tous dans le département du Lot-et-Garonne. Dépassant fréquemment les deux mètres cinquante de longueur, ce super-prédateur s'est imposé dans les écosystèmes fluviaux, au point de menacer leur équilibre. En particulier, les poissons migrateurs bloqués au niveau des retenues d'eau sont des proies de choix pour les silures et leur population s'en trouve décimée. Face à ce désastre écologique, elle l'invite à reconsidérer la position - plusieurs fois réaffirmée par son ministère - de refus de classification du silure comme espèce invasive au sens de l'article R. 432-5 du code de l'environnement.

Texte de la réponse

Le silure glane (*Silurus glanis*), originaire d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, s'est propagé sur la quasi-totalité du réseau hydrographique de la France métropolitaine. Depuis 2006, le ministère, avec l'appui technique de l'Office français de la biodiversité, soutient la réalisation d'expérimentations sur l'impact de la prédation exercée par le silure sur les poissons migrateurs, les périodes et techniques de pêche du silure les plus efficaces, et le développement de filières et de marchés pour valoriser les silures pêchés. Un groupe de travail national est chargé de suivre les avancées scientifiques et permettre les échanges entre les acteurs concernés. Il s'est réuni à six reprises entre 2012 et 2023. En outre, les récentes études scientifiques mettent en avant l'impact de la prédation du silure sur les populations de lamproies, espèces inscrite sur la liste des espèces menacées. Dans les autres pays d'Europe où le silure a été introduit, des constats similaires sont dressés. Ainsi, des instituts de recherche italiens, portugais et tchèques ont récemment initié un projet « Life » intitulé « Predator » (« PREvent, Detect and combAT the spread Of SiluRus glanis in south european lakes to protect biodiversity ») dont l'un des objectifs est de prévenir et réduire le développement du silure, avec le soutien des pêcheurs de loisir, dans le cadre du règlement (UE) n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.